



Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

Zoom sur les Alpes Maritimes

Créé à l'initiative des Communes forestières et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne collecte, synthétise et diffuse l'information, pour une meilleure connaissance de la forêt. L'Observatoire propose une déclinaison départementale des «Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne».



LES RESSOURCES FORESTIÈRES

Le département des Alpes Maritimes est le troisième département le plus boisé de la région. Il concentre un important volume de bois sur pied. La croissance des forêts dans ce département est importante avec 66 000 ha supplémentaires de forêt entre 1980 et 2013 soit 35% d'augmentation.

Concernant la propriété forestière, la part des propriétés publiques se situe dans la moyenne régionale avec 35% des forêts détenus par des propriétaires publics (contre 32% en moyenne dans la région).

Fin 2013, 32% des forêts disposent d'un document de gestion en cours de validité, le taux le plus faible de la région.

Les forêts sont gérées par leurs propriétaires, en fonction de leurs usages dans le cadre des documents de gestion.

Ressource forestière

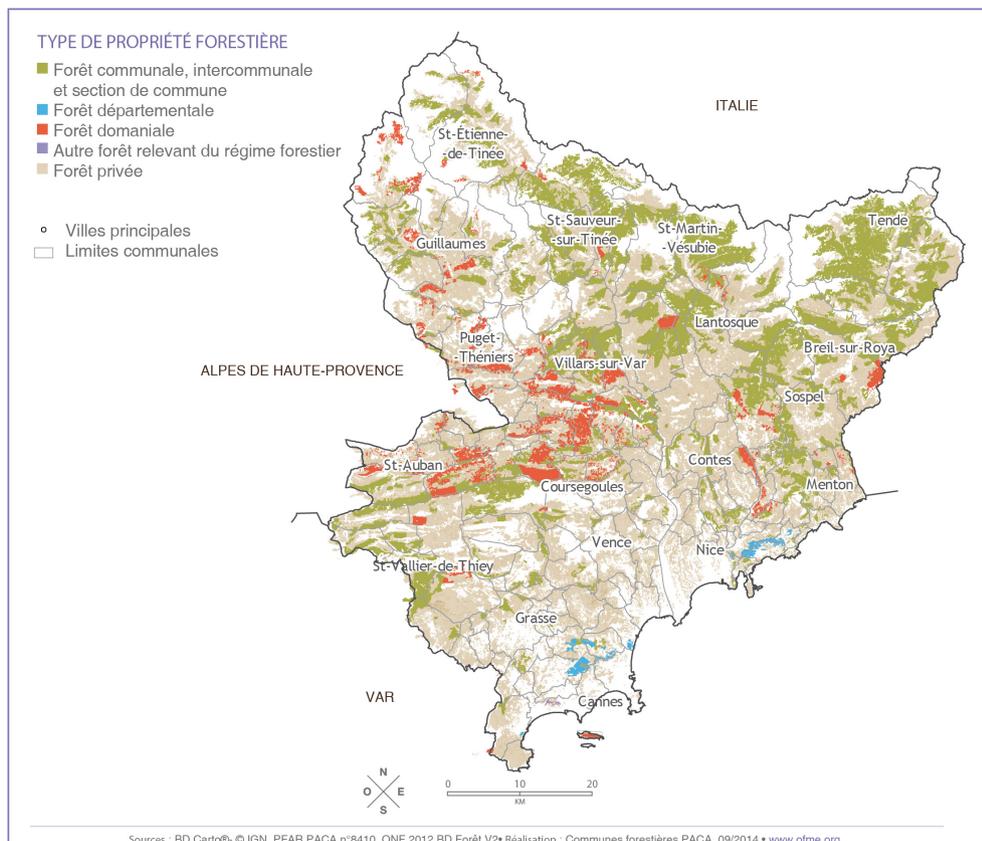
- > 257 000 ha de forêts
- > Taux de boisement : 60%
- > 197 000 ha de forêts où l'exploitation du bois est possible (forêt de production)
- > 23 Mm³ de bois sur pied
- > Principales essences :
 - 8 Mm³ de Pin sylvestre
 - 4 Mm³ de Mélèze d'Europe
 - 3 Mm³ de Sapin pectiné
- > Croissance de 35% des forêts entre 1980 et 2013, soit +66 000 ha de forêt

Propriété forestière

- > 19 000 ha de forêts domaniales (7%)
- > 73 000 ha de forêts des collectivités (28%) soit 9 Mm³ (39%)
- > 166 000 ha des forêts privées (64%) soit 13 Mm³ (57%)

Gestion forestière

- > 83 085 ha de forêts inscrits dans un document de gestion - 32% des forêts
- > 61 600 ha de forêts certifiés PEFC soit 24% des forêts





VALORISATION DES ESPACES FORESTIERS

La valorisation des espaces forestiers est tributaire de leurs conditions d'accessibilité. En effet, dans le département, seuls 12 % des forêts sont facilement exploitables selon l'IGN, soit 24 000 ha.

En termes de valorisation, les forêts sont principalement exploitées en bois d'œuvre. Les bois sont valorisés dans des débouchés qui sont plus rémunérateurs que le bois énergie.

Les entreprises de la filière forêt-bois sont moins nombreuses que dans les autres départements. On note la faible présence du secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière par rapport aux autres départements de la région.

Exploitabilité potentielle

- > 13 Mm³ valorisables en bois d'œuvre et 10 Mm³ en bois énergie/d'industrie
- > 24 000 ha de forêts facilement exploitables (12%)

Récolte de bois

- > 34 910 m³ de bois récoltés : 53% en bois d'œuvre / 38% en bois d'industrie / 9% en bois énergie
- > 45 545 m³ mobilisés en forêt publique

Entreprises de la filière

- > 458 entreprises - 1 116 salariés
- > 160 entreprises dans la construction / menuiserie bois - 483 salariés
- > 69 entreprises dans la sylviculture et exploitation forestière - 134 salariés

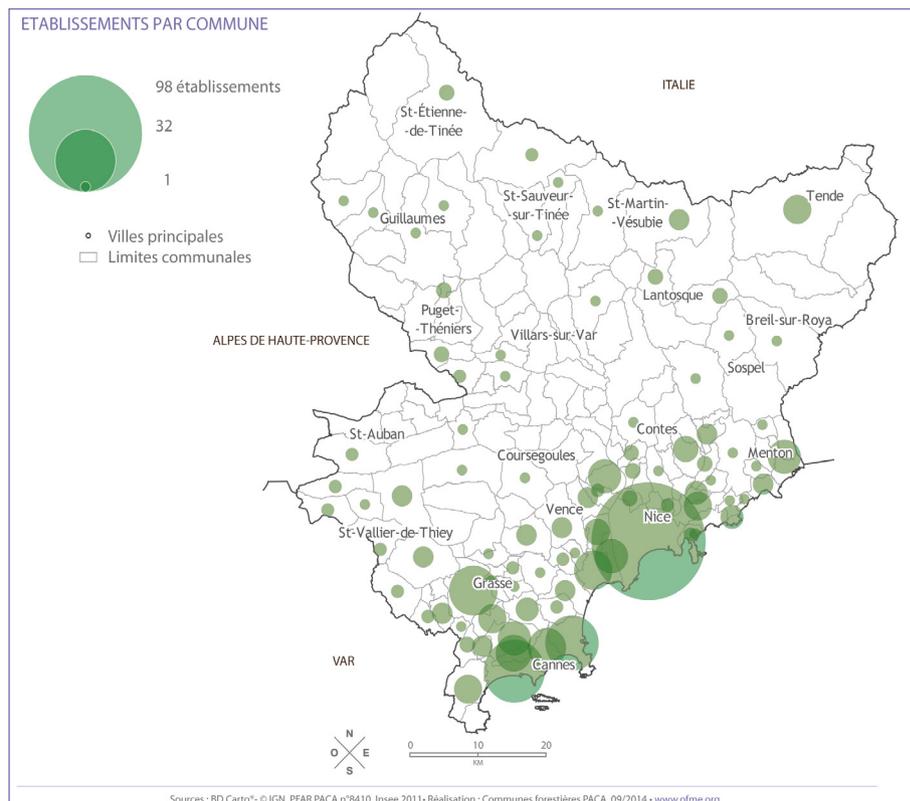
Importation et exportation de bois

- 14 080 t importées
- 15 380 t exportées

Chaufferie bois énergie

- > En fonctionnement : 29 chaufferies / 8 305 t* de plaquettes (forestières et de scieries) et 20 t d'autres combustibles.
- > En projet : 13 chaufferies / 1 900 t* de plaquettes (forestières et de scieries) et 2 135 t d'autres combustibles.

* Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité).





PROTECTION ET RISQUE EN FORÊT

Une partie de la forêt des Alpes Maritimes est intégrée dans des périmètres de protection réglementaire* et contractuelle**. De ce fait, les travaux forestiers et coupes doivent respecter les modalités définies pour ces différents périmètres.

Concernant les risques, le département est soumis à un risque d'érosion/inondation dû à l'absence de couvert végétal sur certains versants. Les services de l'ONF ont procédé à la restauration des terrains de montagne (RTM) notamment sous la forme de plantations. Le risque incendie est également très important. Le surface incendiée dans le département entre 1994 et 2014 se situe dans la moyenne régionale (13 800 ha).

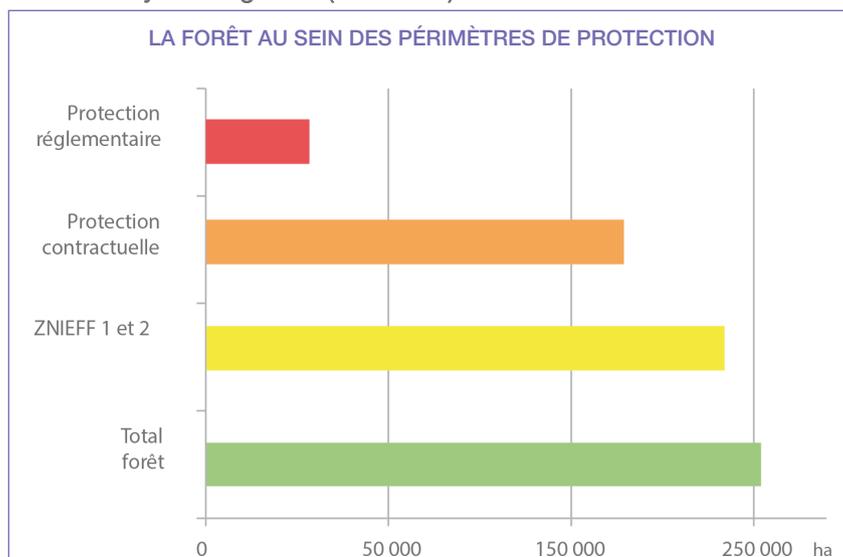
Protection des forêts et biodiversité

> La forêt dans les périmètres de protection :

- Réglementaire* : 26 410 ha - 10% des forêts
- Contractuelle** : 175 530 ha - 68% des forêts
- ZNIEFF : 214 800 ha - 83% des forêts

Risque en forêt

- > 2 400 ouvrages de correction torrentielle
- > 3 945 incendies de forêt depuis 1994
- > 13 690 ha brûlés depuis 1994
- > Aucun PPRIF



* Protections réglementaires : zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de Biotope et Sites classés)

** Protections contractuelles : Parcs Naturels Régionaux, sites Natura 2000, Aires optimales d'adhésion aux Parcs Nationaux

Sources de données

Ressources et propriétés forestières : IGN campagne d'inventaire 2009-2013
 Gestion forestière : CNPF 12/2013, Coopérative Provence Forêt 12/2013, ONF 12/2013, PEFC PACA 2014
 Protection des forêts et biodiversité : DREAL 2014, Air PACA-France Bois Forêt 2014
 Politiques territoriales : Communes forestières 2014, CNPF 2014
 Bois énergie : Communes forestières - MRBE 2014

Risque en forêt : Prométhée 1994-2014, ONF 2012
 Exploitabilité : IGN campagne d'inventaire 2009-2013
 Entreprises : INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
 Importations/exportations : Douanes 2014
 Valorisation des espaces forestiers : DRAAF EAB 2013, INSEE 2011, ONF 2013